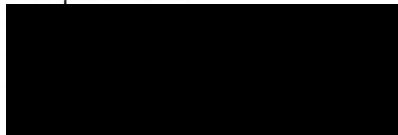


DÉPARTEMENT DES FINANCES  
ET DE LA SANTÉ  
SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

N/RÉF.: PFH

PP 2000 Neuchâtel  
Aux parents de



Neuchâtel, le 15 avril 2014

## Semaine européenne de la vaccination – Protégez votre enfant!

Madame, Monsieur, Chers parents,

Votre enfant a maintenant entre 9 et 21 mois et nous aimerions par ce courrier vous rendre attentifs à l'importance de le protéger contre la rougeole.

La rougeole n'est pas une maladie anodine, car elle peut occasionner de graves complications, telles que des pneumonies et des encéphalites, et laisser des séquelles permanentes. La rougeole est une maladie évitable par la vaccination. Le vaccin contre la rougeole est sûr et efficace. Deux injections du vaccin sont recommandées: l'une à **12 mois** et l'autre à **15-24 mois**. Si votre enfant fréquente une structure d'accueil de la petite enfance, elle est recommandée dès 9 mois.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) de la Région Europe organise la Semaine européenne de la vaccination du 22 au 26 avril 2014. Dans ce cadre, nous aimerions rappeler aux parents l'**importance de la vaccination contre la rougeole** chez les jeunes enfants, surtout dans le contexte actuel, où des épidémies de rougeole sévissent régulièrement en Suisse.

Les personnes non vaccinées ou partiellement vaccinées peuvent à tout âge rattraper les vaccinations manquantes. Profitez de la Semaine européenne de la vaccination pour **contrôler votre statut vaccinal et celui de votre entourage familial**. Les personnes nées avant 1964 sont considérées comme immunisées naturellement contre le virus de la rougeole. La liste des vaccins contre la rougeole est consultable sur [www.ne.ch/rougeole](http://www.ne.ch/rougeole).

Le dépliant ci-joint ainsi que les sites <http://www.stoprougeole.ch> et [www.ne.ch/rougeole](http://www.ne.ch/rougeole) vous fournissent de nombreux renseignements, mais n'hésitez pas à contacter votre médecin pour de plus amples informations.

Nous vous informons également de l'existence du carnet de vaccination électronique. Sur le site web sécurisé, [www.mesvaccins.ch](http://www.mesvaccins.ch), vous pouvez enregistrer les vaccins de vos enfants ou de vous-mêmes et les faire valider par un médecin. Il vous sera notifié quand faire une vaccination.

En vous remerciant par avance de contribuer activement à cette campagne de vaccination, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, chers parents, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le médecin cantonal  
Dr Claude-François Robert

Le médecin cantonal adjoint  
Dr Rebecca Anderau

Annexe: ment.

POUR NE RIEN  
MANQUER,  
FAITES-VOUS  
VACCINER.